



CAISSE DES ÉCOLES

Fonction / Intitulé du poste

*Animateur  
des centres d'accueil et de loisirs  
et des activités périscolaires*

CDD

Direction ou Service : Éducation, Enfance, Jeunesse, Sport et Affaires Culturelles

**Rôles :**

- Participe à l'animation des accueils de jeunes et de loisirs le mercredi et les petites vacances
- Participe à la gestion (ramassage des tickets), à l'encadrement et à l'animation de la Pause méridienne
- Participe à l'animation des accueils matin et soir
- Participe à l'encadrement des activités spécifiques

**Enjeux :**

- Assurer la mission de service public auprès des usagers sur les temps extra et périscolaires.
- Participer à la mise en œuvre la politique jeunesse de la Ville et au développement des projets contractualisés ou non contractualisés en lien avec les projets du territoire :
  - Prévention
  - Politique de la ville
  - Citoyenneté
  - Responsabilisation et accès à l'autonomie des jeunes

**Missions et responsabilités (activités principales, degré d'autonomie, initiatives)**

**Activités principales**

- Participation à la mise en place des activités des accueils de loisirs ou de jeunes en direction des 2-16 ans.
- Participation à l'animation des accueils de loisirs et de jeunes
- Participation à l'animation du temps périscolaire
- Participe à des temps de réunion de coordination
- Participe à des formations nécessaires aux différents projets
- Participation au contrôle des règles d'hygiène et de sécurité.
- Gestion des infrastructures municipales pendant les temps d'intervention.
- Gestion de l'équipement nécessaire aux accueils de loisirs (matériel pédagogique et de sport).

**Activités spécifiques**

- Animation des ateliers spécifiques (artistiques, culturels, sportifs, etc)
- Participation ponctuelle à l'encadrement et à l'animation des classes transplantées

**Technicité du poste (savoir-faire)**

- Participer à l'évaluation des besoins des familles
- Participer à la mise en œuvre des programmes d'activités en cohérence avec le projet de la structure
- Prendre en compte les indicateurs d'alerte dans les comportements de l'enfant et de l'adolescent
- Faire découvrir plusieurs activités culturelles, sportives et de loisirs
- Bâtir des séances et des supports d'animation
- Participer à l'application des règles de sécurité des équipements
- Construire, animer et maintenir la dynamique de groupe
- Respecter les capacités, l'expression et la créativité de l'enfant du jeune

### **Compétences exigées par le poste (savoirs et savoir être)**

- Connaître le contexte géographique, socio-économique et culturel local
- Notions de service public (devoir de réserve, notamment)
- Connaître le projet éducatif
- Maîtriser le projet pédagogique
- Maîtriser les techniques d'animation et d'encadrement
- Maîtriser la réglementation en vigueur des accueils de loisirs et du périscolaire
- Connaître les techniques d'observation et d'écoute
- Maîtriser les règles de sécurité des bâtiments, transports en commun....
- Avoir les notions de base en matière de communication et d'informations
- Connaître les rythmes de l'enfant et le développement psychomoteur et moteur de l'enfant
- Compétences en animation sportive et/ou culturelle
- Notions de discrétion professionnelle

### **Statut, formation et expérience demandés, permis**

- BAFA ou équivalent
- Permis B apprécié

### **Contraintes et difficultés particulières liées au poste (astreintes, port de vêtements particuliers, habilitation...)**

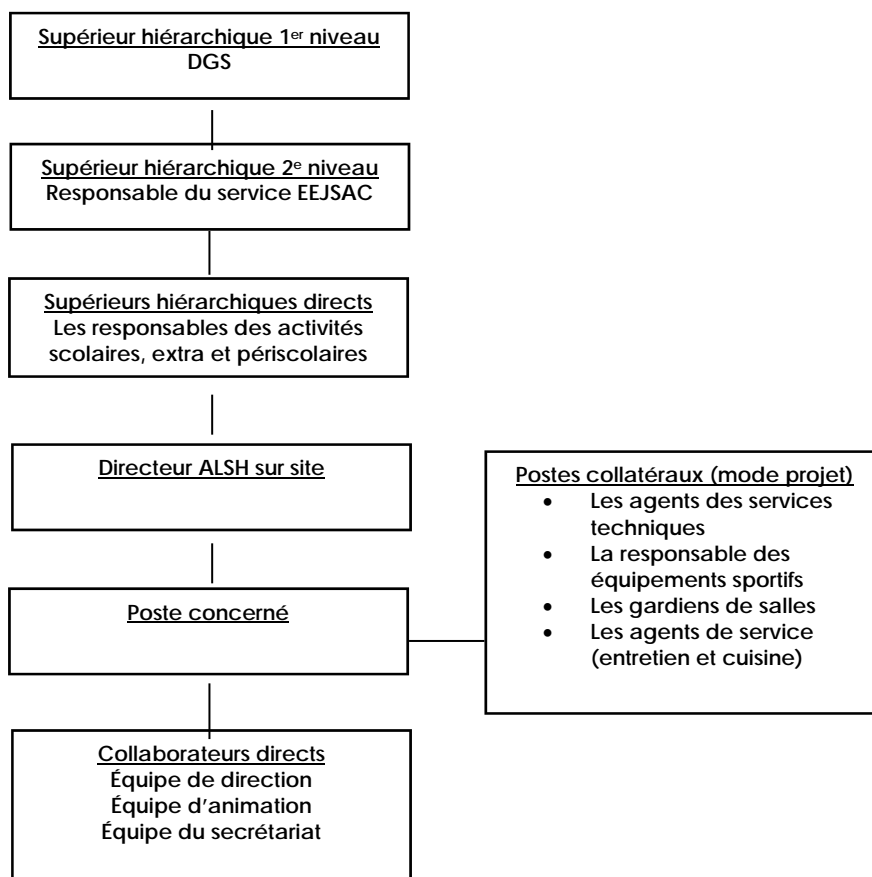
- Horaires irréguliers avec une amplitude en fonction des obligations du service public (horaire annualisé)
- Travail majoritaire sur site de l'accueil, déplacements ponctuels sur le territoire et en dehors
- Rythme de travail et pics liés aux périodes périscolaires et extrascolaires
- Congés à prendre en priorité pendant les vacances scolaires et sur un calendrier fixé en amont avec le service (50% des « petites vacances »)
- Grande disponibilité

### **Relations de travail**

*Internes : L'équipe du service Education, Enfance, Jeunesse, Sport et Affaires Culturelles, les autres services municipaux.*

*Externes : Les partenaires locaux, institutionnels et associatifs, les prestataires de service et les fournisseurs*

## Place du poste dans l'organisation hiérarchique et fonctionnelle



### Conditions matérielles

*Lieu de travail* : Travail sur les lieux d'accueil

*Temps et horaires* : **horaire annualisé** : 1077h du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 5 juillet 2019

*Moyens alloués (véhicule, téléphone, ordinateur, logiciels...)* : matériel pédagogique